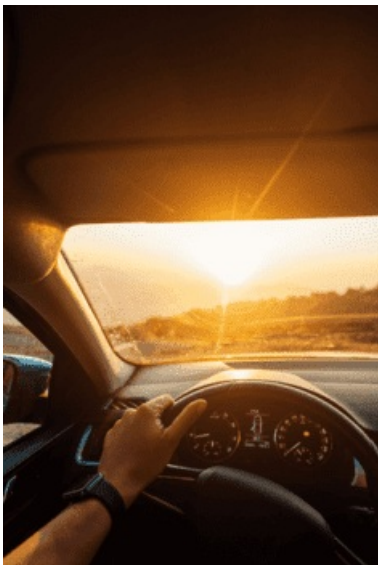


Les aides institutionnelles en 2025

Pour vous aider dans vos démarches et vous informer sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre, la Maison des droits Jeanne Chauvin a répertorié l'ensemble des dispositifs proposés par différentes institutions (l'Etat, la région, le département etc.) en 2025.



Transport



Vous voulez passer le permis de conduire : voici les aides financières disponibles

Selon votre situation :

- Jeunes : Prêt à taux zéro (15-25 ans), gratuité du code via le SNU (15-17 ans), 500 € pour apprentis, aides locales via missions locales ou communes.
- Demandeurs d'emploi : Aide de France Travail et collectivités locales (via téléservice).
- Handicap : Aide via la MDPH.
- Réservistes : 1 000 € sous conditions (contrat avant 25 ans et 50 jours en réserve).

[Plus d'infos ici](#)

Véhicules : la Région adopte une prime à la non-casse

La Région Île-de-France a adopté une prime de 6 000 euros pour encourager la conversion des véhicules thermiques en électriques via le rétrofit, plutôt que leur mise à la casse. Cette aide, qui s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, vise à prolonger la durée de vie des véhicules tout

en favorisant la transition écologique. Elle est accessible aux particuliers, aux entreprises de moins de 50 salariés et aux collectivités de moins de 10 000 habitants. Le montant de la prime s'élève à 6 000 euros pour les voitures et 1 000 euros pour les deux-roues.

[□ Découvrez la prime à la non-casse](#)

L'autorisation de voyage électronique devient obligatoire pour vous rendre au Royaume-Uni

Depuis le 2 avril 2025, une autorisation de voyage électronique (AVE ou ETA : *Electronic Travel Authorisation*) est requise pour entrer au Royaume-Uni sans visa. Cette demande pourra être effectuée à partir du 5 mars 2025 sur le site du gouvernement britannique ou via une application dédiée. L'ETA est nécessaire pour les voyages touristiques, professionnels, d'études courtes ou pour le transit terrestre. Son coût est de 10 £ (environ 12 €) et elle est valable pendant 2 ans, ou jusqu'à l'expiration du passeport. Elle permet de réaliser plusieurs séjours de moins de 6 mois.

Pour obtenir l'ETA, il suffit de faire la demande en ligne avec un passeport biométrique valide, une photo récente, une adresse e-mail et un moyen de paiement électronique. Les mineurs voyageant pour un séjour scolaire au Royaume-Uni sont exemptés de cette obligation, mais doivent présenter une autorisation de sortie de territoire ainsi qu'une copie des papiers d'identité des parents.

[□ Toutes les infos pour vous rendre au Royaume-Uni ici](#)

Billets d'avion : pourquoi les prix pourraient augmenter à partir de mars 2025 ?

À partir du 1er mars 2025, la taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA) augmente, avec des hausses variant selon la classe et la destination, pouvant aller jusqu'à 2 100 € pour les aéronefs d'affaires, mais leur impact sur les prix des billets dépendra des compagnies aériennes.

[□ Plus d'infos ici](#)

Le barème du malus automobile est rehaussé

Depuis le 1er mars 2025, le malus écologique sur les voitures polluantes a été renforcé :

- Le malus CO₂ s'applique dès 113 g/km d'émissions (au lieu de 118 g/km avant), avec une taxe de 50 € minimum et pouvant atteindre 70 000 € pour les véhicules les plus polluants.
- Le malus au poids concerne les voitures neuves pesant plus de 1,6 tonne (contre 1,8 tonne en 2023). À partir de 2026, ce seuil passera à 1,5 tonne.
- Les véhicules électriques et à hydrogène, ainsi que certaines voitures adaptées aux personnes handicapées, sont exonérés.
- Les familles nombreuses peuvent bénéficier d'une réduction sous certaines conditions.

L'objectif est de limiter les voitures les plus lourdes et polluantes pour réduire leur impact environnemental.

[□ En savoir plus](#)

Tarifification simplifiée des transports en Île-de-France

À partir de janvier 2025, les tickets métro/train/RER à 2,50 € et bus/tram à 2 €, avec des correspondances limitées dans le temps.

[□ Découvrez les nouvelles tarifications](#)

Un dispositif pour lutter contre la fraude dans les transports en commun dès janvier 2025

Dès janvier 2025, un nouveau dispositif impose aux usagers de prouver leur identité et adresse lors des contrôles, pour faciliter le recouvrement des amendes. Les données personnelles, vérifiées par des agents formés, sont strictement réservées à cet usage.

[□ Stop fraude](#)

Santé



Fin du remboursement des tests COVID en pharmacie

Depuis le 1er mars 2025, l'Assurance maladie ne rembourse plus les tests COVID en pharmacie, sauf les tests PCR pris en charge à 60 % sur prescription médicale, tandis que l'injection du vaccin est remboursée à 70 %.

[□ Découvrez tout sur la fin du remboursement des tests Covid ici](#)

La vente de cigarettes électroniques jetables est désormais interdite en France

Depuis le 26 février 2025, la vente, la distribution et l'offre gratuite de cigarettes électroniques jetables « puffs » sont interdites en France dans le cadre de la lutte contre le tabac et la pollution, avec des sanctions pouvant aller jusqu'à 100 000 € d'amende.

[□ Plus de détails ici](#)

Consulter directement un infirmier en pratique avancée pour votre suivi médical

Depuis le 22 janvier 2025, vous pouvez consulter directement un infirmier en pratique avancée (IPA) pour votre suivi médical, sans passer par un médecin, à condition que l'IPA exerce dans une structure coordonnée (établissement de santé, maison de santé, etc.). Les IPA peuvent gérer des pathologies chroniques, prescrire des examens et adapter des traitements. Toutefois, pour les IPA libéraux n'exerçant pas en structure coordonnée, une consultation avec un médecin est nécessaire avant le suivi.

[□ Plus d'infos ici](#)

Améliorer la prise en charge des soins et dispositifs spécifiques au traitement du cancer du sein

La proposition de loi adoptée le 28 janvier 2025 vise à améliorer la prise en charge par l'assurance maladie des soins spécifiques liés au cancer du sein. Elle prévoit un remboursement intégral des soins tels que le renouvellement des prothèses mammaires, le tatouage médical après ablation, et des sous-vêtements adaptés. Un forfait dédié financera également des produits non remboursables comme des crèmes ou des gels. De plus, un forfait de 180 € sera mis en place pour les soins post-traitement, incluant la psychologie, la nutrition et l'activité physique. Le texte inclut aussi un plafonnement des dépassements d'honoraires pour la reconstruction mammaire.

[□ En savoir plus](#)

Prestations familiales & aides financières



Quelles sont les nouvelles modalités du RSA instaurées en 2025 ?

Depuis le 1er janvier 2025, les bénéficiaires du RSA doivent s'inscrire à France Travail et signer un contrat d'engagement avec un organisme référent, incluant 15 heures d'activité par semaine. Un accompagnement personnalisé est proposé, et des exemptions peuvent être accordées. En cas de refus du contrat sans motif légitime, le RSA peut être suspendu. Ces règles s'appliquent également aux bénéficiaires existants.

[□ Découvrez les modalités du RSA ici](#)

Restauration : une aide financière pour les étudiants des zones blanches

Dès février 2025, les étudiants en zone blanche recevront une carte prépayée (40 €/mois pour boursiers, 20 € pour non-boursiers) pour achats alimentaires, plafonnée à 20 €/jour.

[□ Plus de détails ici](#)

Travail



CPF : la participation forfaitaire obligatoire augmente

Depuis le 1er janvier 2025, la participation forfaitaire obligatoire pour utiliser le CPF est passée de 100 € à 102,23 €. Elle reste à la charge de l'utilisateur, sauf exceptions : demandeur d'emploi, abondement par l'employeur, utilisation du C2P, ou reconversion suite à une incapacité. D'autres acteurs peuvent aussi compléter le financement. Les frais annexes (transport, repas) ne sont pas couverts.

[□ Plus de détails ici](#)

Assurance-chômage : quelles sont les nouvelles règles d'indemnisation en 2025

À partir du 1er avril 2025, les allocations chômage seront mensualisées sur 30 jours. Les travailleurs saisonniers auront droit à une allocation après 5 mois de travail. Les séniors bénéficieront de durées d'indemnisation plus longues et de mesures spécifiques dès 55 ans, et la dégressivité ne s'appliquera plus aux plus de 55 ans.

[□ Plus d'infos ici](#)

Logement



Evolution des tarifs réglementés en 2025

À partir du 1er février 2025, le bouclier tarifaire sur l'électricité prendra fin. Bien que l'accise et le Turpe augmentent, les prix réglementés baisseront grâce à la réduction des prix sur les marchés de gros. L'accise sera rétablie à 33,70 €/MWh et le Turpe augmentera de 10 %, mais cela sera compensé par la baisse des prix de l'électricité.

[□ Découvrez l'évolution tarifaire ici](#)

Coup de pouce chauffage : une aide pour remplacer votre installation

Le dispositif Coup de pouce chauffage aide tous les ménages à financer jusqu'à 5 000 € le remplacement de leur ancienne chaudière par un système plus écologique, sous conditions de travaux réalisés avant fin 2026 avec un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et un fournisseur d'énergie partenaire.

[□ Plus de détails](#)

Quelles sont les conditions pour bénéficier du dispositif MaPrimeRénov en 2025 ?

MaPrimeRénov' aide toujours à financer les travaux de rénovation énergétique. Les modalités simplifiées (sans obligation de changement de chauffage) sont prolongées jusqu'au 31 décembre 2025. Les avances pour les ménages très modestes passent de 70 % à 50 %. Les foyers à revenus intermédiaires auront un taux d'aide de 80 %, et ceux à revenus supérieurs, de 50 %. Les aides sont réduites pour les revenus supérieurs dans le cadre du « Parcours accompagné », selon les gains de performance énergétique.

[□ Découvrez les conditions du dispositif MaPrimeRénov'](#)

Les agents publics ont le droit à un portail dédié au logement

Un portail interministériel dédié au logement des agents publics a été lancé fin 2024 pour faciliter leurs

démarches. Il centralise les dispositifs d'aide, propose des simulateurs d'éligibilité et permet aux administrations de créer un espace dédié. Le site s'enrichira en 2025 grâce à de nouveaux partenariats. Il offre deux grandes rubriques : une sur les solutions de logement disponibles (social, intermédiaire, privé, urgence) et une listant les partenaires pouvant accompagner les agents. Cette initiative, pilotée par trois ministères, vise à améliorer l'accès au logement des agents publics et à mieux mobiliser le foncier public.

[Plus d'infos ici](#)

Finances

Agirc-Arrco : quel changement pour les pensions de retraite à compter de mars ?

Chaque année en mars, l'Agirc-Arrco ajuste les prélèvements sociaux (CSG, CRDS) sur les retraites complémentaires en fonction de votre dernier avis d'imposition. Le taux appliqué dépend de vos revenus et peut être de 0 %, 3,8 %, 6,6 % ou 8,3 %.

Si votre taux augmente, la différence est prélevée sur la pension de mars pour compenser janvier et février. S'il baisse, vous serez remboursé du trop-perçu. À partir d'avril, seuls les nouveaux prélèvements sont appliqués. Les seuils d'imposition évoluent annuellement selon l'inflation.

[Plus d'infos ici](#)



Le montant qui peut être prélevé sur le compte d'un défunt pour les frais d'obsèques

Depuis le 1er janvier 2025, jusqu'à 5 910 € peuvent être prélevés sur le compte d'un défunt pour les frais d'obsèques. La personne en charge des funérailles peut demander ce prélèvement avec justificatifs (facture). Si les frais ont été payés d'avance, la banque rembourse sur présentation de la facture acquittée.

[En savoir plus](#)

Les virements instantanés désormais gratuits

Depuis le 9 janvier 2025, les virements instantanés sont gratuits dans toutes les banques françaises, conformément à un règlement européen. Ce service permet des transferts rapides entre comptes dans l'espace SEPA, 24/7, en seulement 10 secondes.

[Plus de détails ici](#)

Titre-restaurant : la liste des produits pouvant être achetés évolue à partir de janvier 2025

Depuis le 23 janvier 2025, les titres-restaurant peuvent être utilisés pour acheter une plus large gamme de produits alimentaires, comme viandes crues, poissons frais, féculents et certains desserts sucrés, jusqu'au 31 décembre 2026. Les boissons alcoolisées, confiseries, produits infantiles et non alimentaires restent interdits. Les commerçants fixent leur propre liste de produits acceptés.

[Plus d'infos](#)

